

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF65

présenté par
Mme Perrine Goulet, rapporteure

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 240 par la phrase suivante :

« Par ailleurs, une réflexion sur l'implantation de nouveaux quartiers dédiés aux femmes radicalisées pourrait être engagée afin de mieux les répartir sur le territoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser qu'une réflexion doit être menée pour mieux répartir les quartiers de prise en charge de la radicalisation dédiés aux femmes sur le territoire, afin de favoriser le maintien d'un lien entre les femmes qui y sont placées et leurs enfants.